

Repérage de la crise suicidaire et intervention de crise

Le repérage du risque suicidaire, l'évaluation puis l'intervention de crise suicidaire sont fondamentaux pour éviter tant le décès par suicide que les tentatives de suicide (TS) annuelles, recensées par l'observatoire national du suicide.

Le Haut conseil de santé publique dans son évaluation du Plan national d'actions contre le suicide 2011-2014 a recommandé que les professionnels de santé puissent être formés « au repérage de la crise suicidaire et prévention du risque suicidaire chez les personnes à risque ».

Les patients vivant avec des troubles psychiatriques en représentant un bon nombre, mais il peut s'agir aussi de troubles aigus, en particulier en cette période de crise sanitaire anxieuse.

Selon l'Observatoire National du Suicide dans son 4ème rapport, datant de Juin 2020, 9000 personnes se suicident en France chaque année, et plus inquiétant encore peut-être, plus de 250 000 tentatives de suicides sont prises en charge chaque année par les Urgences.

A la lueur de la crise Covid les spécialistes s'alarment sur l'impact de la crise avec une inquiétante augmentation des tentatives de suicide chez les jeunes (18-25ans).



L'objectif global de cette formation est de permettre d'intégrer systématiquement le repérage du risque suicidaire dans le bilan clinique de patients atteints de troubles psychiatriques.

Mode

Non-présentiel



Durée

7 heures



Financement

DPC**

Financement personnel



**sous réserve d'agrément par le DPC

Date de formation en non-présentiel

Ouverture de session de 4 mois

Différentes dates voir sur DPC



Indemnisation réglée à l'infirmier par DPC :
E-learning (7h00) – 118.16 €